

FINANCEMENTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ESSMS)

Cas 3 – Pour les organismes gestionnaires de petite taille (moins de 8 ou moins de 15 ESSMS)

Une aide à l'investissement vous permettant de vous équiper en matériels ou infrastructures (postes de travail, tablettes, réseau, wifi, ...) et de bénéficier d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) pour sécuriser votre projet et soutenir le déploiement des usages au travers du **programme ESMS numérique**.

Les financements sont alloués dans le cadre d'un projet cas 1 ou cas 2 financé par le programme ESMS numérique :

- **Pour s'équiper en matériel et infrastructures** → 20 000€ par ESSMS pour la maîtrise d'ouvrage versés à 50% au début du projet et à 50% sur preuve d'atteinte des cibles d'usage du programme ;
- **Pour l'AMOA** → 15 000€ par projet pour un accompagnement dans la conduite de la procédure de marché portée par la centrale d'achat mandatée par la CNSA ; 100 000€ par projet pour un accompagnement au pilotage du projet de DUI.